

METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Département des Bouches-du-Rhône

Métropole Aix-Marseille-Provence

Convocation du 30 Novembre 2018

Nombre de Membres en exercice : 23

Quorum : 12

Nombre de présents et représentés : 20

Affichage du compte rendu intégral

en date du 11 Décembre 2018

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit le 7 du mois de Décembre à 17 Heures 30 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

N°2018-038

Attribution d'une subvention à l'association Plus Belles les Luttés
au titre de l'exercice 2018

Etaient présents

Mme Béatrice **ALIPHAT**, M. Henri **CAMBESSÉDÈS**, M. Gaby **CHARROUX**, M. Marc **DEPAGNE**,
M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Françoise **EYNAUD**, M. Emmanuel **FOUQUART**, Mme Béatrice
GIOVANELLI, Mme Eliane **ISIDORE**, M. Jean-Jacques **LUCCHINI**, M. Jean-Pierre **MUTERO**,
Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mme Evelyne **SANTORU-JOLY**,

Excusés avec pouvoir

Mme Sophie **DEGIOANNI** - Pouvoir donné à Mme Françoise **EYNAUD**

M. Stéphane **DELAHAYE** - Pouvoir donné à M. Henri **CAMBESSÉDÈS**

Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI** - Pouvoir donné à Mme Evelyne **SANTORU-JOLY**

Mme Nathalie **LEFEBVRE** - Pouvoir donné à M. Gaby **CHARROUX**

M. Robert **OLIVE** - Pouvoir donné à Mme Eliane **ISIDORE**

Mme Virginie **PEPE** - Pouvoir donné à M. Jean-Luc **DI MARIA**

Excusés sans pouvoir

M. Stéphane **DIDERO** - M. René **GIORGETTI** - Mme Régine **PERACCHIA**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
Mme Françoise **EYNAUD** a été désignée **secrétaire de séance**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire, soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans l'objectif de favoriser la diversification et le renforcement du tissu économique du Pays de Martigues et ainsi, de contribuer activement à la création d'emplois, notre Territoire s'est engagé dans le soutien au développement de la filière industrielle du cinéma, de l'audiovisuel, de l'animation et des nouveaux médias. Le développement de cette filière sur le pays de Martigues s'inscrit dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ainsi que dans l'agenda de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le bilan des tournages réalisés sur le Pays de Martigues confirme en effet l'attractivité grandissante du territoire avec un nombre de tournages en forte croissance - 34 tournages en 2015, 59 en 2016, 68 en 2017 - et un impact significatif sur l'économie locale et l'emploi. En moyenne, le tournage d'une fiction télé représente entre 200 000 et 300 000 euros de retombées sur l'économie locale et le recrutement d'une cinquantaine de techniciens locaux, pour une vingtaine de jours de tournage.

A l'échelle du Pays de Martigues, cette nouvelle filière s'appuie déjà sur des outils structurants, avec un complexe de tournages en studio, un plateau de tournage en décors naturels, une école supérieure du cinéma et de l'audiovisuel, une académie de cascade et un tissu actif de TPE/PME spécialisées dans les métiers de l'image et du son.

Pour soutenir le déploiement de cette filière, le Pays de Martigues a ainsi mis en place des outils dédiés : le service cinéma et audiovisuel afin d'accueillir, informer et aider les porteurs de projets, la plateforme cinéma et audiovisuel, pour mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs de la filière permettant ainsi de participer au développement de la filière dans toutes ses dimensions.

L'association Plus Belles les Luttés, association loi 1901 organise chaque année un festival de films documentaires et de débats destinés à échanger sur des problématiques économiques et d'emplois liées aux entreprises industrielles du Territoire du Pays de Martigues.

Cette 2^{ème} édition de ce festival du film documentaire sur le monde du travail, intitulé « Le vent se lève » s'intègre au développement et à l'essor de la filière cinéma, audiovisuel et nouveaux médias, avec la mise en valeur de producteurs et réalisateurs dont les œuvres ne sont pas programmées en salles.

L'objectif est grâce à la diffusion de films documentaires qui évoquent des luttes sociales actuelles ou passées, ou encore la mémoire ouvrière, de définir de nouveaux paradigmes économiques et industriels, à partir des droits sociaux des salariés.

Ce festival a eu lieu du vendredi 23 novembre au samedi 1^{er} décembre 2018 inclus. Les projections se sont déroulées à la salle du Grès et au cinéma J. Renoir à Martigues ainsi qu'au cinéma Le Mèlies à Port de Bouc.

2 week-ends de diffusion de films, de rencontres, de débats, qui mettent en ébullition un large tissu associatif et syndical, les CE des entreprises de l'étang de Berre et d'une façon générale les acteurs économiques du territoire.

Dans ce cadre, il est proposé d'accorder à l'association Plus Belles les Luttés, une subvention d'un montant de 22 500 euros au titre de l'exercice 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 157-28/04/16/CM en date du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au conseil de Territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM en date du 7 Avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et financier
- La délibération n°FAG 002-542/16/CM en date du 30 juin 2016 relative à l'octroi de subventions aux associations par les Conseils de Territoire,

- La présentation en Commission en charge du suivi et de la ~~cohérence des subventions~~ accordées aux associations,

Où le rapport ci-dessus,

Entendue les conclusions du Commissaires Rapporteur,

Considérant

- Que le rôle de l'association Plus Belles les Lutttes est important pour valoriser la filière cinéma et audiovisuel, source de retombées économiques conséquentes pour notre Territoire et que ses missions revêtent un caractère important en matière de réflexion économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 22 500 euros à l'association Plus Belles les Lutttes au titre de l'exercice 2018 qui sera versée conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n°HN 021-049/16/CM en date du 07 avril 2016.

Article 2 :

Est approuvée la convention définissant les conditions d'octroi de cette subvention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018 de la Métropole Aix-Marseille Provence – État Spécial du Territoire du Pays de Martigues –S/Politique B370-Nature 65748 -Fonction 62.

Article 4 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents et actes concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Nombre de voix Pour : 17

Nombre de voix Contre : 3 (M. DI MARIA Jean-Luc, M. FOUQUART Emmanuel, Mme PEPE Virginie)

Le Président, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

SIGNATURE ELECTRONIQUE

**LE PRESIDENT,
GABY CHARROUX**